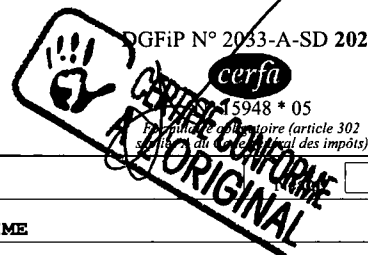


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 17/09/2024 - 35548 - 2005 B 02980 - 484 471 818 - 120 X 125

①

BILAN SIMPLIFIÉ

RGFiP N° 2033-A-SD 2023



Désignation de l'entreprise		120 X 125 SARL																		
Adresse de l'entreprise		ZONE ARTISANALE MAEVA 22 RUE DU CRISTAL 33380 MARCHÉPRIME																		
SIRET		4 8 4 4 7 1 8 1 8 0 0 0 2 7																		
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2					Durée de l'exercice précédent*					1 2								
												Exercice N clos le								
												3 1 0 7 2 0 2 3								
ACTIF																				
												Brut			Amortissements-Provisions			Net		
												1			2			3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		012														
		Autres*		014		016		830		830							0			
	Immobilisations corporelles*			028		108 436		030		57 921							50 515			
	Immobilisations financières* (1)			040				042												
	Total I (5)			044		109 266		048		58 751							50 515			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		123 906		052								123 906				
		Marchandises*		060				062												
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		4 532		066									4 532			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		14 780		070									14 780			
		Autres* (3)		072		38 017		074									38 017			
	Valeurs mobilières de placement			080				082												
	Disponibilités			084		121 827		086									121 827			
	Charges constatées d'avance*			092		12 348		094									12 348			
Total II			096		315 410		098									315 410				
Total général (I + II)			110		424 677		112		58 751							365 925				
PASSIF												Exercice N			NET					
												1								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120												20 000				
	Écarts de réévaluation			124																
	Réserve légale			126													2 000			
	Réserves réglementées*			130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*			131																
	Report à nouveau			134													82 326			
	Résultat de l'exercice			136													18 974			
	Subventions d'investissement			137																
	Provisions réglementées			140																
Total I			142													123 300				
Provisions pour risques et charges			Total II		154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156												21 615				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164												76 812				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166												93 075				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :			169						1 064						51 123				
	Produits constatés d'avance			174																
Total III			176													242 625				
Total général (I + II + III)			180													365 925				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								15 030				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								11 429				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184												

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 120 X 125 SARL		Néant <input type="checkbox"/> *				
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le				
		018		3 1 0 17 2 0 2 3				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210		
	Production vendue	{	Biens		215		214	
			Services*		217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	681 066
	Production immobilisée*						224	62 227
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	7 072
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	750 365	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	429 161
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						240	(25 880)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	80 871
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)			243	1 451		244	9 634
	Rémunérations du personnel*						250	133 688
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	78 732
	Dotations aux amortissements*						254	17 479
	Dotations aux provisions						256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	2 781	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	726 465	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	23 900	
Produits financiers (III)		280				294	356	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	90	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	4 480	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (1 + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	18 974	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	18 974	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318	4 596		
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	6 295		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-crs d'associés	247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44. duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345						
	BUD (44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641				
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990				
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	29 865	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*				356			
	Déficits antérieurs reportables* (dont imputés sur le résultat :)					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	29 865	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: 120 X 125 SARL

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	830	412		414		416	830		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	6 651	442	2 828	444	460	446	9 019		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	81 395	462	8 000	464		466	89 395		
	Autres immobilisations corporelles	470	9 421	472	601	474		476	10 022		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	98 297	492	11 429	494	460	496	109 266		

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	830	502		504		506	830	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 911	532	931	534	460	536	6 382	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	29 416	552	14 923	554		556	44 339	
	Autres immobilisations corporelles	560	5 576	562	1 625	564		566	7 200	
TOTAL		570	41 733	572	17 479	574	460	576	58 751	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	SCIESAUTEUSE				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif* (1)	Amortissements* (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession* (4)	Plus ou moins-values				
					Court terme* (5)	Long terme			
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)	
1	460	460	0						
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	460	580	0	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 120 X 125 SARL				Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646	
	Sur comptes clients		650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Installations techniques, matériel et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
				2			
				3			
				4			
				5			
				6			
				7			
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés			983				
Déficits reportables			984				
Déficits de l'exercice			860				
Total des déficits restant à reporter			870				
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325	5 562	381	5 562
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	14 200	380	14 200
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	61 915
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	85 859
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : 120 X 125 S.A.R.L.		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01082022		et clos le : 31072023		Données en nombre de mois	
				1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :		376	3		
dont apprentis		657			
dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	681 066		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
		TOTAL 1	106	681 066	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	3 654		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111	88 107		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
		TOTAL 2	144	91 761	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats		121	429 161		
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	61 930		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	941		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	2 781		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
		TOTAL 3	152	494 813	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)		137	278 015
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	278 014		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	<input checked="" type="checkbox"/>		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	681 066	Effectifs au sens de la CVAE *	023 3
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	0 1 / 0 8 / 2 0 2 2	016	3 1 / 0 7 / 2 0 2 3
Date de cessation			/	/	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2023
Formulaire obligatoire
(article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant *

Exercice clos le	3 1 0 7 2 0 2 3	SIREN	4 8 4 4 7 1 8 1 8
Dénomination de l'entreprise	120 X 125 SARL		
Adresse (voie)	ZONE ARTISANALE MAEVA 22 RUE DU CRISTAL		
Code postal	33380	Ville	MARCHEPRIME
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES 902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES 904 200

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	ROIG	Prénom(s)	JEAN
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	200,00
Naissance : Date	06101962	N° Département	33	Commune	BEGLES
		Pays		FRANCE	
Adresse : N°	8	Voie	ALLEE MAURICE RAVEL		
Code postal	33138	Commune	LANTON	Pays	FRANCE
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
		Pays			
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

Empty box for deposit number

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 0 7 2 0 2 3 SIREN 4 8 4 4 7 1 8 1 8

Dénomination de l'entreprise 120 X 125 SARL

Adresse (voie) ZONE ARTISANALE MAEVA 22 RUE DU CRISTAL

Code postal 33380 Ville MARCHEPRIME

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Éditions Informatiques Comptables 2023 N° 2033-G-SD

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

TAUX REDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DETERMINATION DES BÉNÉFICIAIRES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI ; article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	48447181800027	4332A
120 X 125 SARL ZONE ARTISANALE MAEVA 22 RUE DU CRISTAL 33380 MARCHEPRIME	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	29865
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, lignes XL et XM ou tableau 2033 B, lignes 360 et 368)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICIAIRES SOUMIS AU TAUX REDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x durée de l'exercice	42500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	29865
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065		29865
l	III. BÉNÉFICIAIRES SOUMIS AU TAUX NORMAL (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV. PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX de 19% (Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065)	



Autres informations

Annexe

DISPENSE

Article L123-16-1 du Code de Commerce

120 x 125
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Zone artisanale Maeva, 22 rue du Cristal
33380 MARCHEPRIME
484 471 818 R.C.S. BORDEAUX



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 31 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, et le trente et un octobre, au siège social, à dix heures.

Monsieur ROIG Jean, demeurant 8 Allée Maurice Ravel – 33138 LANTON France. Propriétaire de la totalité des 200 parts de 100 euros composant le capital social de la Société 120 x 125.

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur ROIG Jean, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 juillet 2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2023 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2023 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 18 974,01 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 974,01 euros, de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice 18 974,01 euros
Report à nouveau antérieur 82 326,24 euros

Report à nouveau :

Au report à nouveau, soit 101 300,25 euros

Totaux 101 300,25 euros 101 300,25 euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/07/2022	0	0	0
31/07/2021	0	0	0
31/07/2020	0	0	0

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues dans la société telle qu'elles doivent être reportées dans le registre des délibérations.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Fait à Lanton

La Gérance